



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 79131

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la possible hausse des tarifs EDF, qui apparaît comme une nouvelle conséquence de la domination des intérêts économiques qui concourent à la dégradation du réseau de distribution d'électricité. Anticipant les conséquences du projet de loi NOME «Nouvelle organisation du marché de l'électricité», EDF annonce d'ores et déjà qu'une réévaluation de ses tarifs est «inévitabile». Cette nouvelle étape de la dérégulation du marché fait peser sur les Français les conséquences d'une loi qui va mettre en péril le service public de l'énergie. D'autre part, selon un récent rapport, les dysfonctionnements du réseau électrique français ne cessent de s'aggraver. Le temps moyen des pannes a augmenté de 50 % en dix ans, et des zones géographiques d'enclavement se sont creusées, en particulier dans les départements ruraux. Les choix stratégiques depuis qu'EDF a été privatisée privilégient les intérêts économiques de courte vue et, plus grave, conduisent à des réductions massives des effectifs, là où un entretien des lignes serait nécessaire. Parallèlement, EDF a financé son expansion internationale au détriment d'investissements indispensables sur le territoire national. A l'heure où EDF n'a plus les moyens de remplir correctement ses missions de service public, et où le vieillissement du réseau de distribution d'électricité met la France en situation de grande difficulté, l'annonce d'une hausse des tarifs finit de semer l'inquiétude auprès de nos concitoyens et il lui demande en conséquence ce que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de répondre à de telles légitimes préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79131

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5662

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)